



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 21 décembre 2021

COVID-19

Dégradation de la situation sanitaire dans l'Hérault : les contrôles vont se renforcer

La situation épidémique et sanitaire liée au Covid-19 se dégrade dans l'Hérault. Le taux d'incidence s'élève à près de **680 cas positifs pour 100 000 habitants**, et le taux de positivité reste fort à 7,5%.

Dans un contexte de tension sur le système hospitalier (hausse de 55% des hospitalisations Covid en 14 jours) et de propagation à la veille de Noël du nouveau variant Omicron, **le préfet de l'Hérault Hugues Moutouh appelle à la vigilance et à la responsabilité de chacun**. La **vaccination** contre le Covid-19 et le **strict respect des gestes barrières** (distanciation sociale, port du masque, lavage des mains, aération fréquente des lieux clos...) constituent les seules armes efficaces pour se protéger du virus et limiter le nombre de contaminations.

Si la présentation d'un passe sanitaire valide est toujours requise pour accéder à certains espaces et activités (restaurants, bars, musées etc...), il appartient aux professionnels de ces secteurs d'en assurer systématiquement le contrôle. Face au relâchement observé, et conformément aux instructions du Premier Ministre, **le préfet de l'Hérault a demandé aux forces de sécurité de renforcer considérablement les contrôles.**

Le **port du masque**, réglementé par arrêté préfectoral, reste par ailleurs obligatoire, pour toute personne de plus de 11 ans, sur l'ensemble des communes du département dans les situations suivantes :

- dans les lieux et espaces dont l'accès est soumis au passe sanitaire (*ex les restaurants*) ;
- dans les établissements recevant du public non soumis au passe sanitaire (*ex les commerces*) ;
- dans les rues et zones piétonnes très fréquentées ;
- dans les marchés, brocantes, ventes au déballage, marchés de Noël ;
- dans les rassemblements (dont manifestation déclarée, festival, spectacle de rue...) ;
- dans les files d'attente ;
- dans les transports en commun (bus, train, tramways...) ;
- aux abords des gares, des aéroports, des ports, des abris de bus et de tramways ;
- aux abords des centres commerciaux, des écoles, des lieux de cultes.

Plus d'informations sur la situation sanitaire et les mesures en vigueur sur : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2